

17 juillet 2024

Développement d'un projet agrivoltaïque sur les communes de Frugères – Les –Mines et Sainte – Florine (43)

Comité de projet
 **PHOTOSOL**



www.photosol.fr



01 Les comités de Projets
de la loi APER

02 Présentation de Photosol

03 Projet de Frugères les Mines :
Présentation et chiffres clés

04 Temps d'échanges



1

Les comités de Projets de la loi APER

Qu'est-ce-que les comités de projets ? Des temps de dialogue instaurés par la loi APER



Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « *une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »

→ **Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.**



Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :

Les membres de droit :

- ✓ Le **porteur de projet**,
- ✓ Un **représentant de la commune d'implantation** du projet,
- ✓ Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation,
- ✓ Un représentant de **chaque commune limitrophe des communes** d'implantation du projet

Les membres invités :

- ✓ La préfecture
- ✓ La Chambre d'agriculture
- ✓ Le propriétaire exploitant

Le Comité de projet permet l'information des élus sur le projet
Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions





02

Qui sommes-nous ?

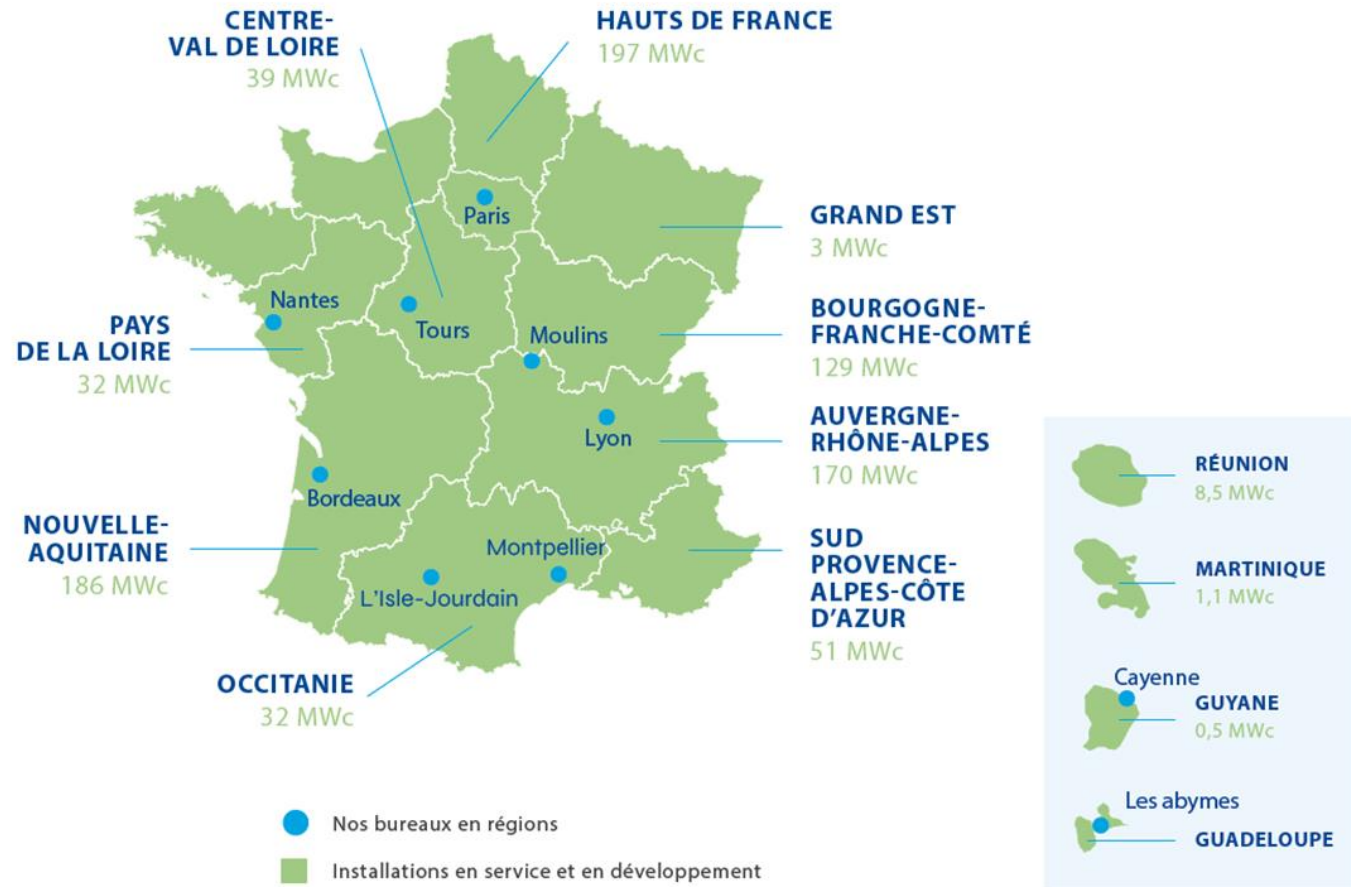
Photosol, présent en France et en Outre-mer

Une maîtrise de tous les métiers du photovoltaïque

16 ans
de savoir-faire

+ 80 installations
dont **16 parcs**
agrivoltaïques

~850 MWc
en exploitation
et prêts à construire



Résultats d'études sur les synergies entre production d'énergie et activité agricole

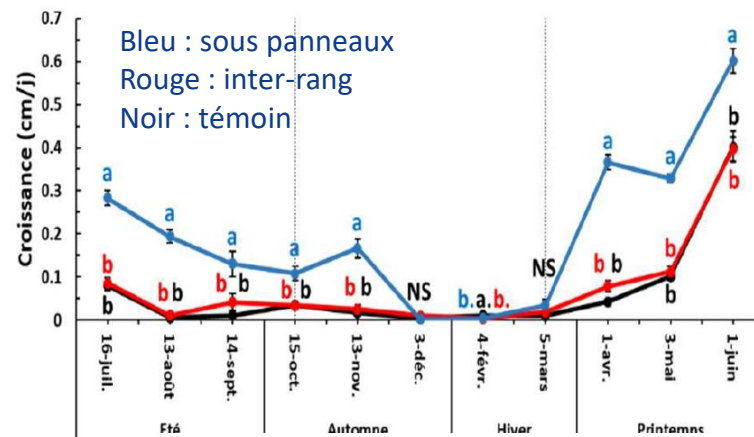


Dynamique végétale sous panneaux photovoltaïques sur une période annuelle

ÉCOSYSTÈME PRAIRIAL (UREP)

Installations agriPV : Braize (03)-JPEE et à Marmanhac (15) - Photosol, 2020 - 2022

- Production de biomasse équivalente sur l'année
- Effet protection en période sécheresse
- Reprise plus rapide au printemps et à l'automne



Dynamique de la croissance journalière en hauteur

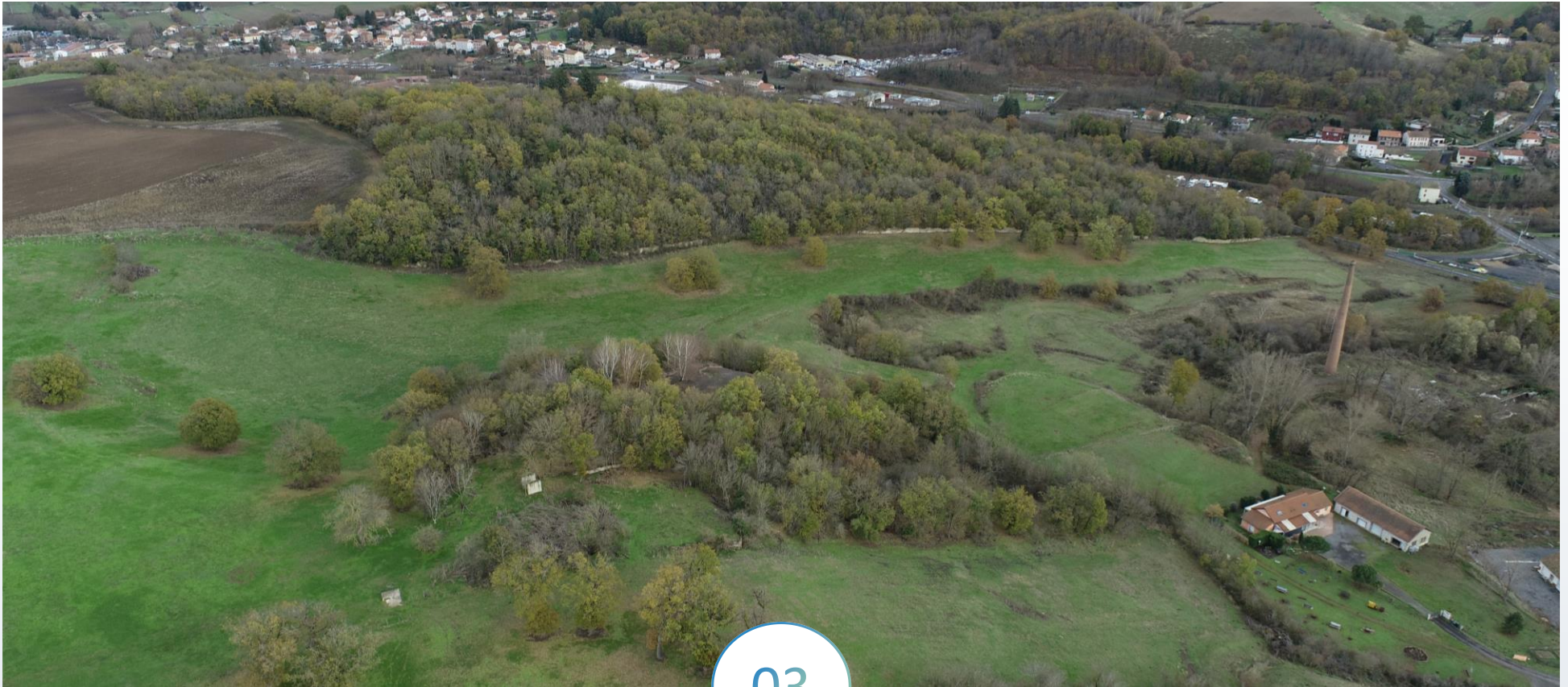


Suivi de lots de brebis et agneaux sous panneaux photovoltaïques

Installation de Verneuil (58) - Photosol, 2021-2022-2023

- + 3 kg de poids vif pour les agneaux élevés sous panneaux entre l'agnelage et le sevrage, en 2021 sur année humide
- + 5kg en 2023 sur année sèche

Année	Lot (4,5 brebis/ha suivées de 7 agneaux/ha)	Âge pesée	Poids moyen au sevrage	GMQ mise à l'herbe - sevrage
2021	Témoin	131 j	27,4 kg	172 g/j
	Sous panneaux	130 j	30,3 kg (+2,9 kg)	198 g/j
2023	Témoin	117 j	24,2 kg	165 g/j
	Sous panneaux	118 j	29,1 kg (+ 4,9 kg)	206 g/j



03

Présentation du projet de Frugères les Mines // Saint Florine



Etapes de développement du projet

S2 2021 – S2 2023

- Lancement des études environnementales et paysagères :
 - réalisation des inventaires faune /flore
 - réalisation de l'état initial de l'EIE
 - Définition du projet agricole

2023-S1 2024

- Travail sur l'implantation du projet
- Présentation actualisée du projet aux acteurs locaux
- Lancement de la phase ERC de l'EIE
- Lancement de l'étude préalable agricole

À partir de septembre 2024 – ...

- **Poursuivre la réflexion et le dialogue** pour un projet adapté au territoire avec les parties prenantes
- **Lancer l'instruction** de la demande de permis de construire

Localisation et principales caractéristiques du projet



Localisation : **540m à l'est du centre de Frugères les Mines**



Surface à l'étude : **8,2ha : 6,8Ha à Frugères les Mines et 1,2Ha à Sainte Florine.**

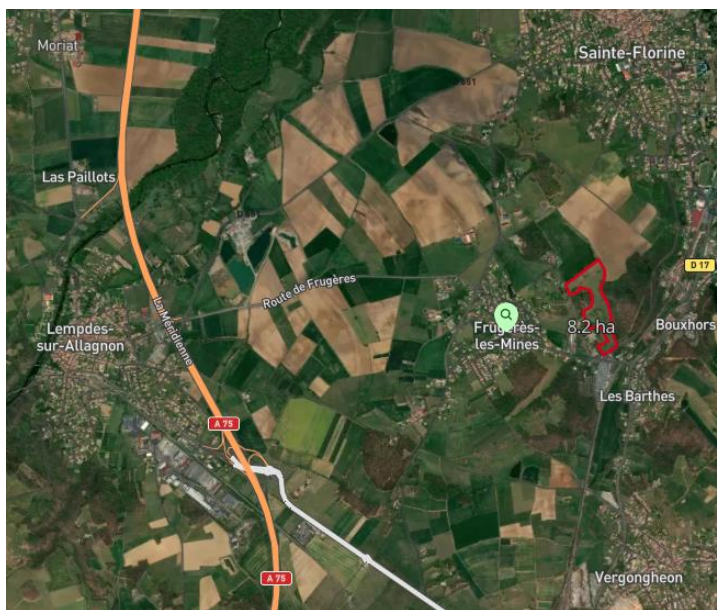
Surface clôturée : **8,2ha**

Assolement : **Prairies permanentes**



Activité agricole : **Pâturage ovin**

Puissance estimée : **3,3 MWc**



Le projet agricole : la valorisation de parcelles peu productives

Xavier, Gilles et Serge Lèbre,

GAEC des Deux Prés

L'exploitation

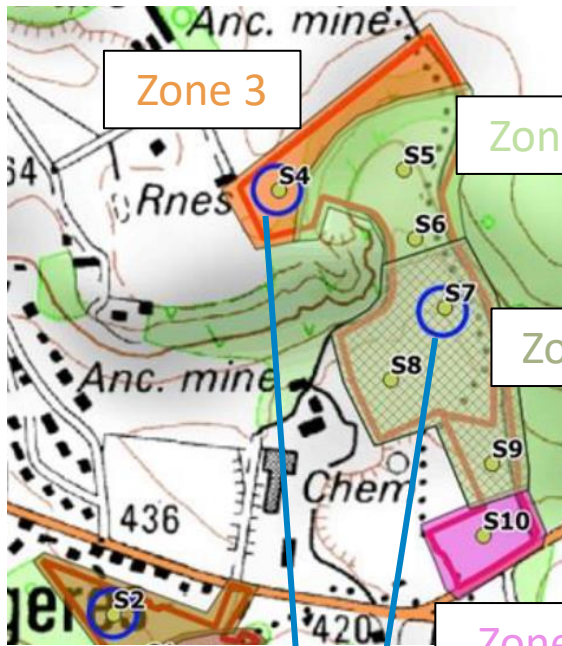
- OTEX : Polyculture-polyélevage
 - Céréales sèches, maïs, prairies
 - Ovin viande, bovin lait et viande, volailles
- SAU : 350ha

Les apports du projet

- Valoriser une parcelle peu productive
- Parcelle déjà marquée par l'activité humaine
- Continuer à l'exploiter en pâturage ovin
 - éco-pâturage
- Améliorer le bien-être animal :
 - Améliorer l'accès à de l'herbe fraîche en été
 - Apporter de l'ombrage



Des parcelles marquées par un passé minier et au potentiel agronomique très limité



Zone marquée par de fortes pentes



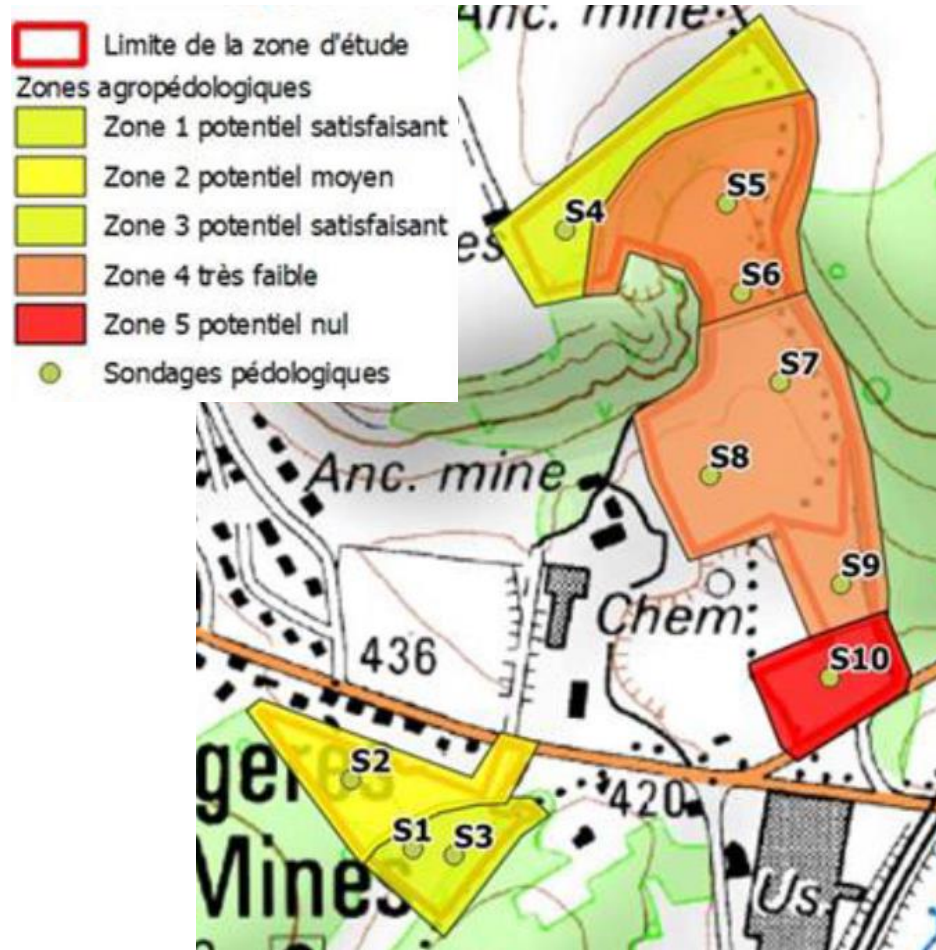
- Zone anthropique excavée et remaniée
- Présence d'une épaisseur de houille (enfouie après décapage ?)

Teneur en cuivre supérieure aux valeurs courantes



- Zone « difficilement qualifiable de prairie » (*Valterra, Etude agro-pédologique*)
- Zone considérée comme « non cultivée »
- Zone considérée comme « inutilisable en agriculture » (*Valterra, Etude agro-pédologique*)

Des parcelles marquées par un passé minier et au potentiel agronomique faible



- Un potentiel agricole minoritairement « satisfaisant » en haut de parcelle.

- Un potentiel agricole « très faible » à « nul » en bas de parcelle.

Les communes de Frugères-les-Mines et de Sainte-Florine ont produit une attestation indiquant qu'il y a eu une **exploitation minière sans remise en état agricole**

Valoriser des parcelles à très faible potentiel agricole

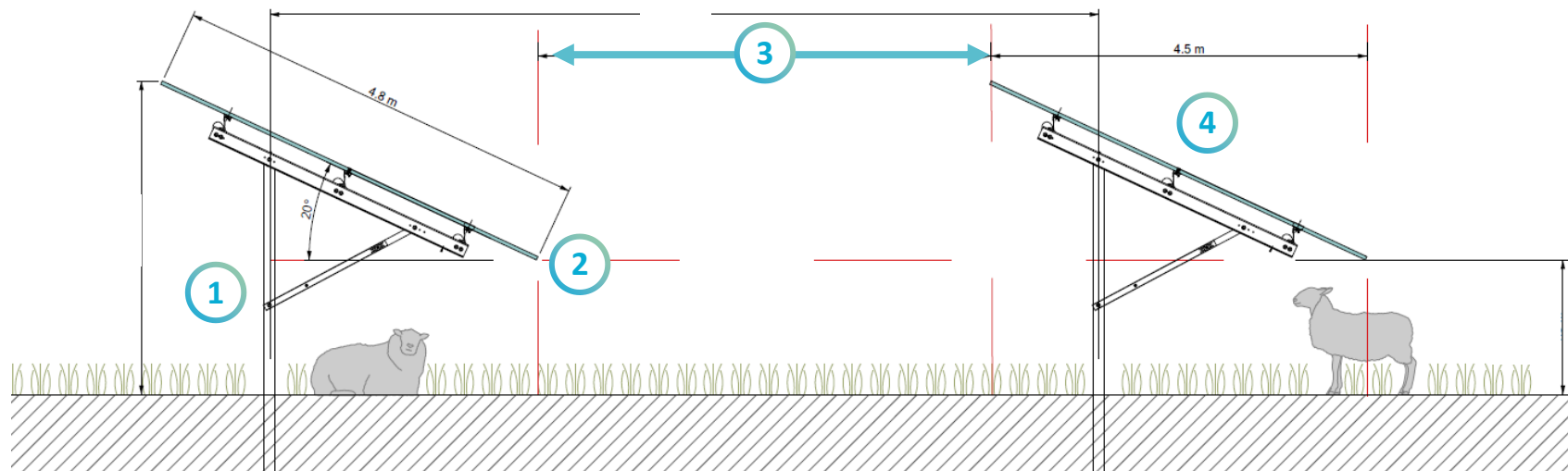
1

Favoriser la pousse de l'herbe à année longue

2

Améliorer le bien-être animal

Les structures fixes : un système adapté au pâturage ovin et favorable à la biodiversité



- 1 Structures mono-pieu
- 2 Point bas à 1,20m du sol et point haut à 2,80m maximum
- 3 3,5m tables à tables pour permettre le pâturage
- 4 Interstice de 2cm entre les tables, pour permettre l'écoulement d'eau sous panneaux, inclinées de 20°

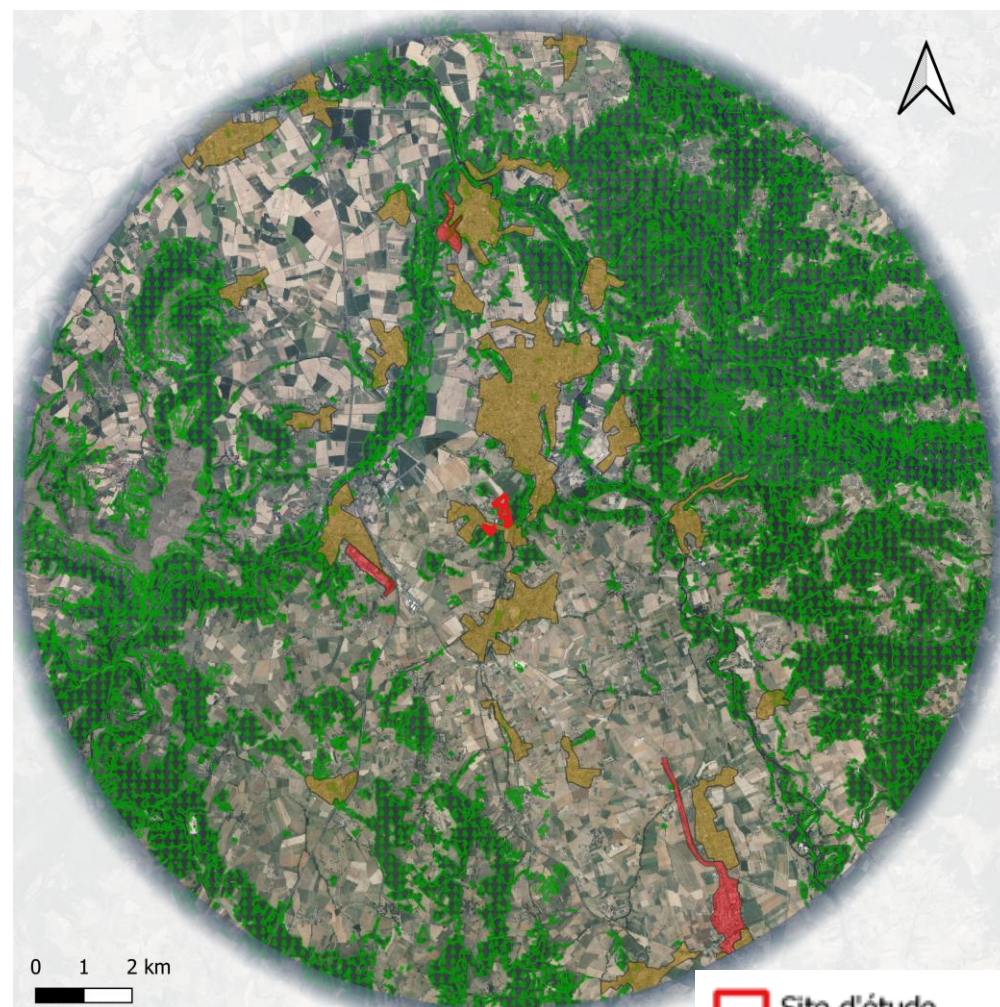
Une analyse multicritère pour sélectionner ce terrain

Raisons du choix du site

Un projet photovoltaïque cohérent sur le long terme (filière 100% à l'herbe soutenu par un syndicat agricole) et qui s'inscrit dans un projet plus global de son exploitation.

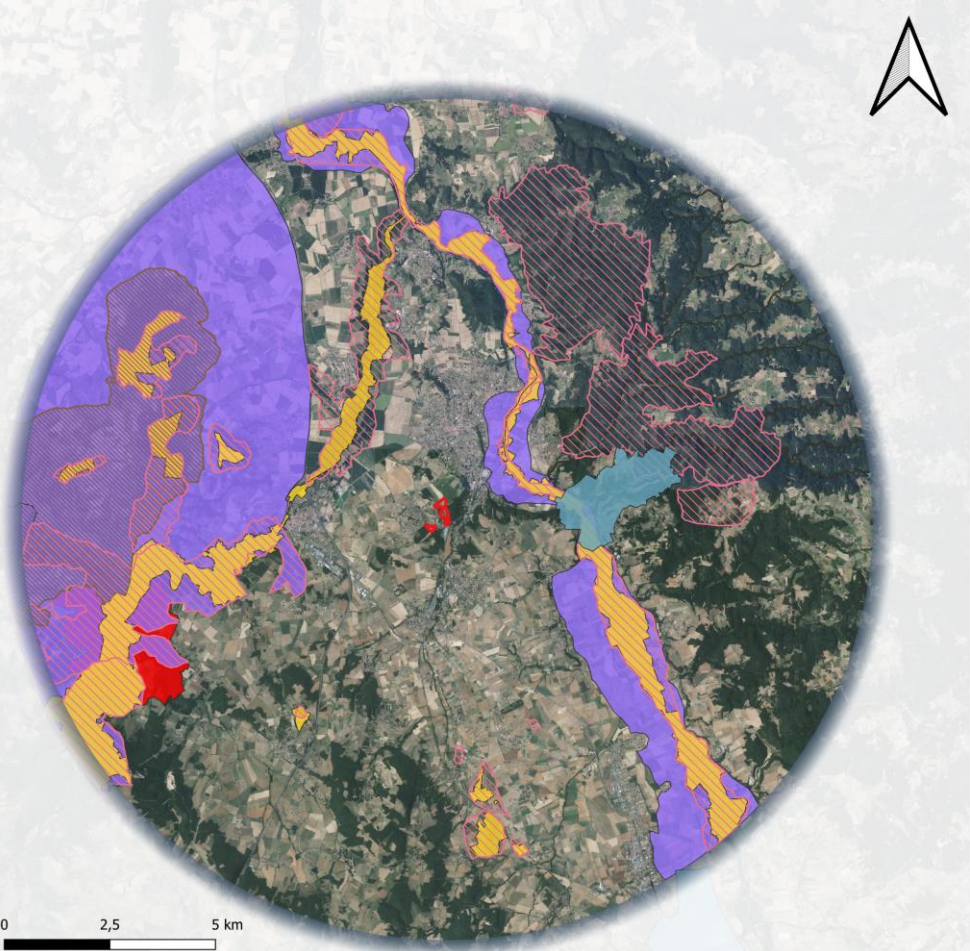
Une distance de raccordement au réseau électrique propice au développement d'un projet photovoltaïque (2,5Kmdu poste-source de la Taupe identifié à ce stade)

Dans un rayon de 3 km autour du poste source de la Taupe : 5 sites dégradés ont été identifiés et ont fait l'objet d'une analyse de compatibilité. Aucun de ces sites ne permettait d'accueillir un parc photovoltaïque au sol.

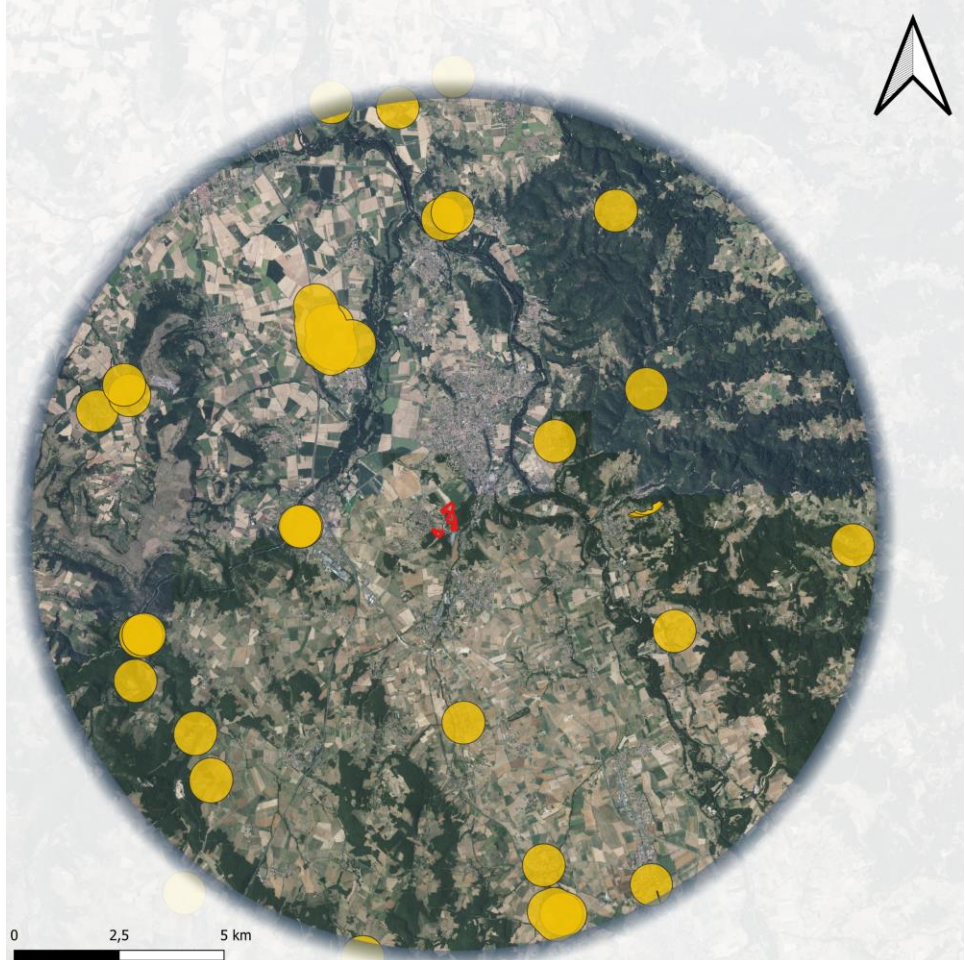


-  Site d'étude
-  BD Forêt - 10km
- Occupation du sol
-  Bâtiments
-  Zone d'activités

Un projet situé hors périmètres de protection paysagers et environnementaux

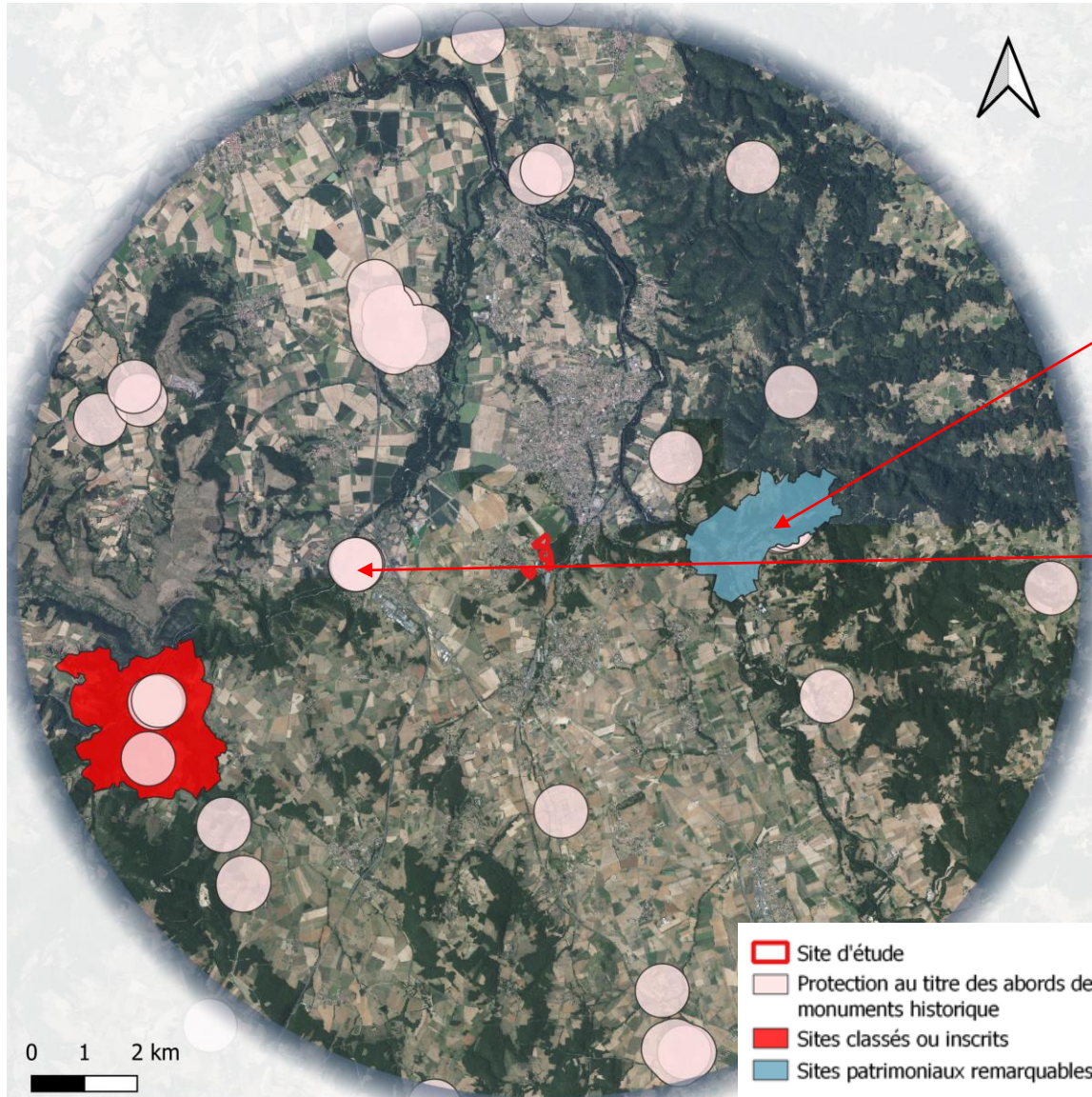


- Site d'étude
- Sites patrimoniaux remarquables
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2
- Natura 2000 Oiseaux
- Natura 2000 Habitat
- Espaces naturels sensibles
- Sites classés ou inscrits



- Site d'étude
- Protection au titre des abords de monuments historiques

Les enjeux paysagers : une absence de contact visuel avec les monuments historiques



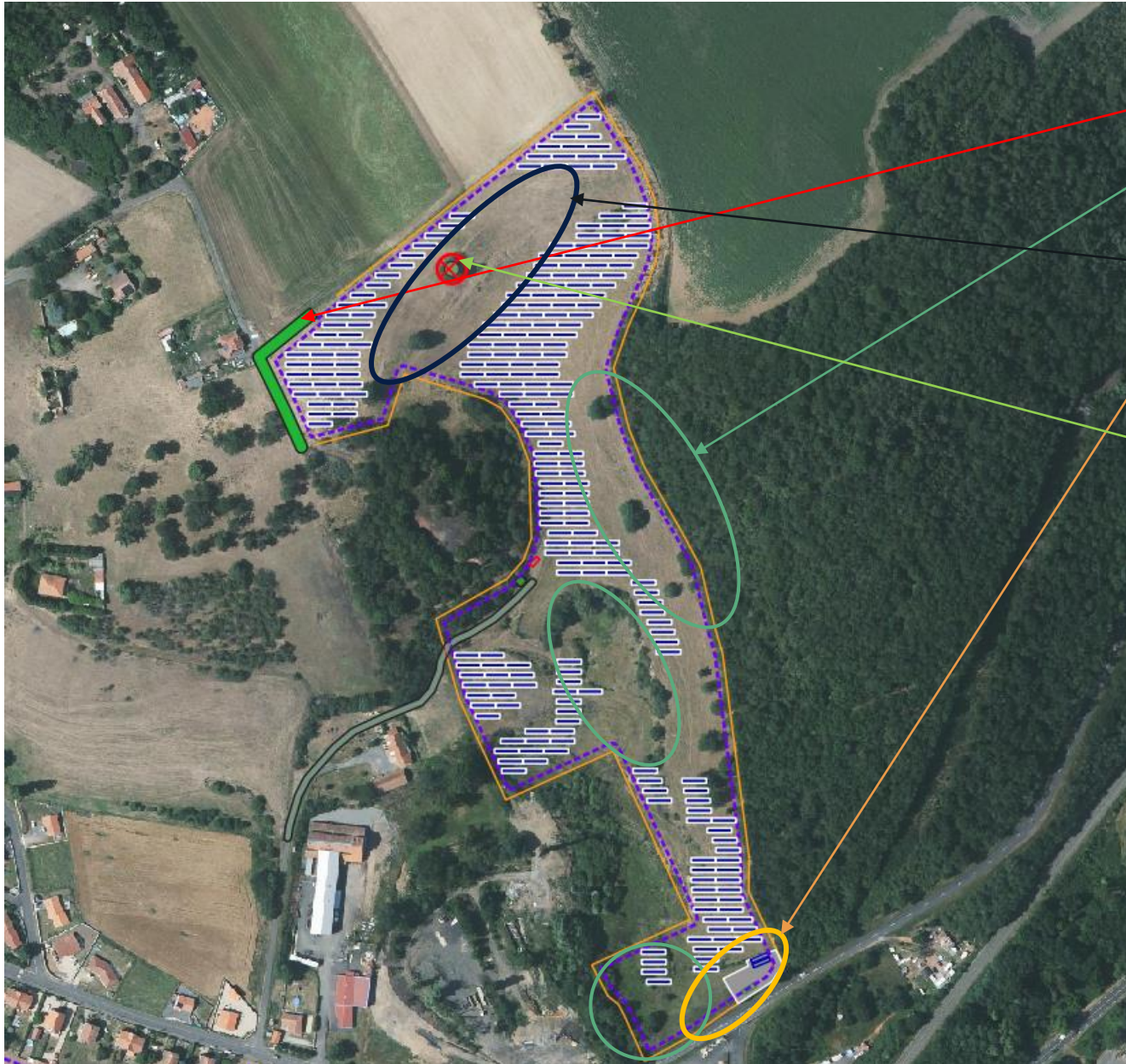
Site patrimonial remarquable d'Auzon à 2,6km du site:

- Porte du Brugelet
- Château d'Auzon
- Halle d'Auzon

Monuments historiques de Lempdès sur Allagnon à 3km du site :

- Eglise Saint Géraud
- Halle

Implantation envisagée et mesures associées



Création d'une haie pour créer un masque paysager


Evitement des zones à enjeux environnementaux majeurs (habitats et zones humides)

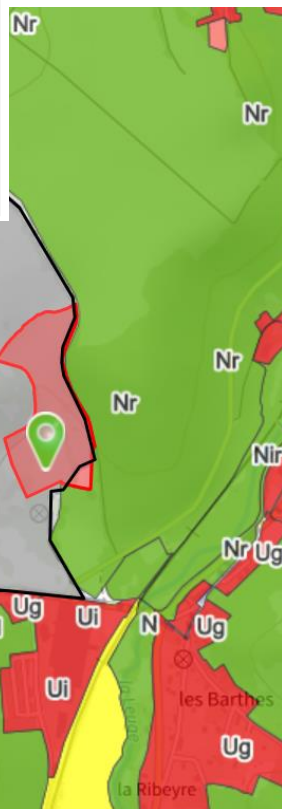
Evitement des secteurs à fortes pentes pour faciliter l'entretien du site et le passage d'engins

Recul depuis la départementale pour limiter la visibilité du projet

Conservation de la majorité des arbres sur site pour faciliter la circulation des espèces

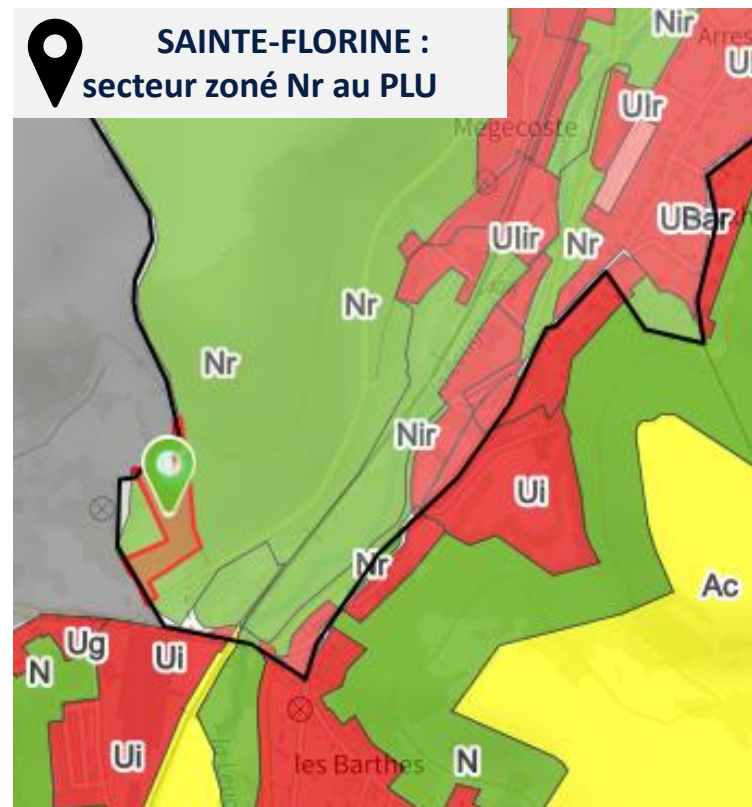
Urbanisme, un zonage Nr à travailler avec la commune de sainte-Florine

 **FRUGERES-LES-MINES :**
Commune couverte par le
Règlement National
d'Urbanisme



Commune classée au RNU, compatibilité avec l'implantation d'un projet photovoltaïque

 **SAINTE-FLORINE :**
secteur zoné Nr au PLU

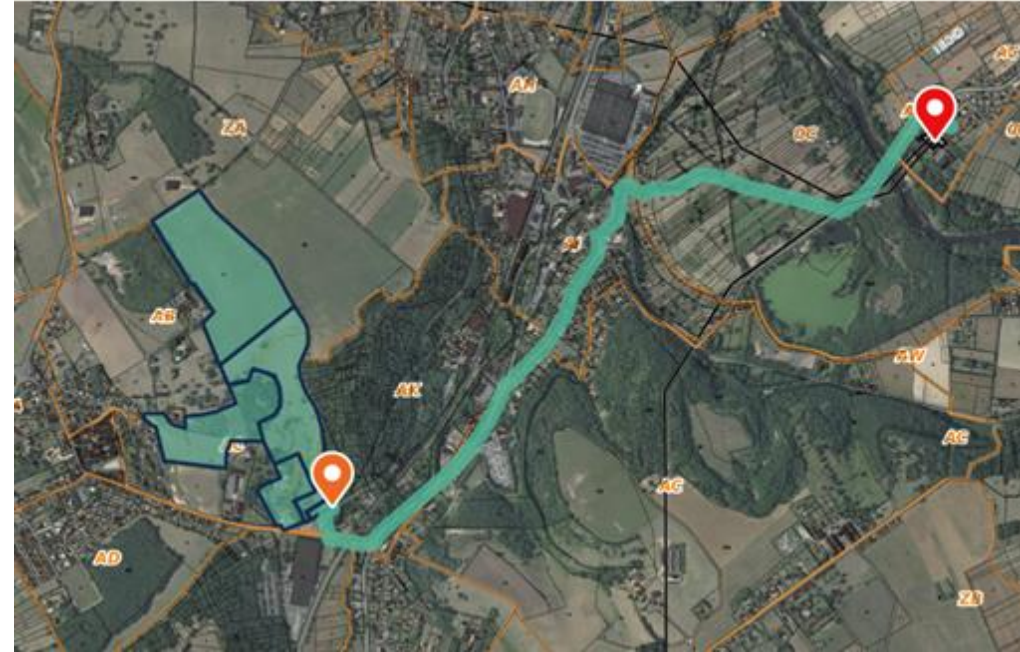


Ce zonage nécessite la signature d'une déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLU

Hypothèse de raccordement envisagé : Poste-source de « La Taupe »

Raccordement envisagé

- ◆ Poste source le plus proche : **Poste-source de La Taupe, situé sur la commune de VEZEZOUX.**
- ◆ Distance de raccordement : **Environ 2,8 km**
- ◆ Itinéraire identifié : **Voies communales ou départementales (zone urbaine)**
- ◆ **Possibilité d'envisager un piquage directement sur les lignes situées à proximité du projet (environ 100m)**



LÉGENDE

-  Poste-source de La Taupe
-  Le site étudié
-  Itinéraire de raccordement

Les retombées socio-économiques et la contribution énergétique du projet



Retombées fiscales du projet : **12 700€/an***



Taxes d'aménagement : **3 428€ (Frugères Les Mines), 1 491€ (Sainte Florine) et 3 542€ pour le Département**



Financement participatif pour les habitants



Coût du projet : **environ 3,4M€**



Production estimée du parc: **4 GWh/an**



Equivalent en termes de consommation : **environ 2 000 personnes (hors chauffage)**



Tonnes de CO2 évitées par an, méthode RTE : **2 200 tonnes** (soit l'équivalent de 100 voitures)

RÉPARTITION DES TAXES IFER, CET ET TAXE FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

DÉPARTEMENT

2600€ / an

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

6 900€ / an

COMMUNE de Frugères les Mines

1 200€ / an
4 134€ à partir de l'année 21

COMMUNE de Sainte Florine

500€ / an
1 757€ à partir de l'année 21

*Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes actuelles

En synthèse



Un **évitement des zones environnementales sensibles et une proposition d'intégration paysagère** complémentaire



Un projet réfléchi pour s'intégrer au mieux dans le paysage et dans les projets portés par le territoire



Des **retombées économiques pour les communes de Frugères les Mines et Sainte Florine**, Auzon Communauté et le département de la Haute Loire sur toute la durée de vie du projet et une **mobilisation d'emplois locaux** souhaitée



3,3Mwc injectés sur le réseau, soit l'équivalent de la **consommation annuelle d'électricité d'environ 2 000 personnes**

Et la suite ?



Mise à disposition d'un exemplaire de la présentation pour les riverains et mise en ligne



Envoi du compte-rendu par Photosol de la réunion aux participants et personnes invitées



Dépôt du permis de construire



Poursuite du dialogue avec les parties prenantes du territoire et avec les habitants

Les prochaines étapes : Planning prévisionnel



Septembre- Octobre 2024 : Finalisation des études (EIE, EPA, dossier architectural)



Novembre 2024 : Dépôt du permis de construire



T4 2024-T1 2026: Instruction du dossier de permis de construire et poursuite du dialogue

T1 2026 : Enquête publique



T2 2026 : Si obtention du permis de construire



T3 2026 : Sécurisation du raccordement au réseau électrique, préparation du chantier et signature du bail



T4 2026 : Démarrage de la construction



T4 2027 : Mise en service du parc agrivoltaïque

Vos interlocuteurs privilégiés



Emilien CHOLVY

Chef de projet – Pôle développement

06 80 18 02 20

emilien.cholvy@photosol.fr



Michel GUARINONI

Chef de projets agricoles

07 89 52 83 95

michel.guarinoni@photosol.fr



Julie QUENTEL

Responsable Concertation et actions territoriales

07 80 17 19 26

julie.quentel@photosol.fr